Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260309-2026_03_001-DE

2026-03-001

Le Sel-de-Bretagne
Ar sal

1, rue Châteaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 09 mars 2026

Date de convocation : 05 mars 2026

Affiché le : 05 mars 2026

Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 15

Le neuf mars deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni en salle du conseil en séance publique sous la présidence de madame Christine ROGER, Maire.

Présents : M^me^ Christine ROGER, M. Christophe MACÉ, M^me^ Laure COQUARD, M. Gilbert MÉNARD, M^me^ Claude DEMAY, M. Patrice BIGOT, M. Thierry CHENORIO, M. Frédéric JAUNASSE, M. Sylvain MARTINHO, M^me^ Amélie COUPEL, M^me^ Ludivine MAINE, M. Christophe QUENTIN, et M. Frédéric BERTIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. René BOURGUIGNON, M^me^ Caroline BERNIER

Absents :

Pouvoirs : M. René BOURGUIGNON donne pouvoir à M. Frédéric BERTIN, M^me^ Caroline BERNIER donne pouvoir à M^me^ Claude DEMAY

M^me^ Laure Coquard a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026-03-001 : foncier bâti et foncier non bâti - taux

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de maintenir les taux des taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti pour l'année 2026 à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,10 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 40,38 %
- taxe d'habitation (TH) : 14,45 %

Le Sel-de-Bretagne, le 09 mars 2026.

Madame la secrétaire de séance,
Laure Coquard,

Madame le maire,
Christine Roger.